



E-SOLIDARITÉS

L'expertise de notre réseau

<http://www.e-solidarites.fr/gestion-financement/reforme-serafin-ph-le-reseau-uniopss-uriopss-participe-au-groupe-technique>

Reforme SERAFIN-PH : le réseau Uniopss-Uriopss participe au Groupe Technique National

📅 Publié le 31 octobre 2025

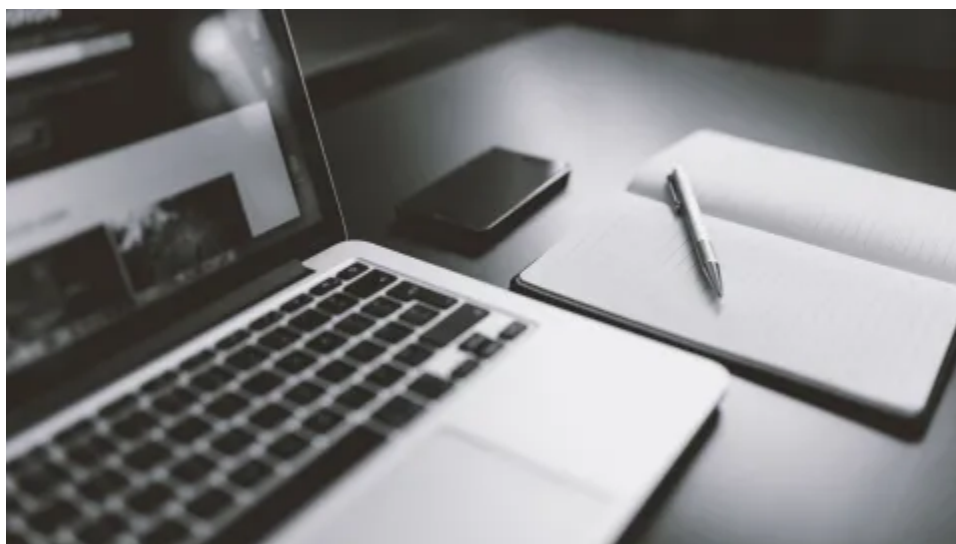
👤 De Uniopss

GESTION - FINANCEMENT

HANDICAP

ARTICLE

INFO NATIONALE



Représentants du réseau Uniopss-Uriopss pour la réforme SERAFIN-PH, Maxime Chometon, conseiller technique gestion-tarification/santé à l'Uriopss Grand Est, et Marine Rackelboom, directrice de l'Uriopss Hauts-de-France, étaient présents à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie le 16 octobre, aux côtés des autres fédérations du handicap, pour le premier Groupe Technique National.

Lors de ce Groupe Technique National, en présence de Charlotte Faiÿsse et de l'équipe nationale SERAFIN-PH menée par Guillaume Marion et Olivier Paul, les annonces et précisions sur le futur modèle tarifaire et sa mise en œuvre ont laissé encore de nombreuses interrogations.

L'article 36 du PLFSS 2026 publié la veille avait déjà fait état d'un déploiement effectif en 2027 (sans surprise) et d'une convergence tarifaire de 8 ans entre 2027 et 2034, proposition inattendue cette fois mais dont on peut se réjouir... bien qu'aucune étude d'impact ne puisse nous permettre d'en juger véritablement.

La principale nouveauté confirmée lors de ce GTN concerne les 360 M€ de mesures nouvelles pérennes (90 M€/an dès 2027) visant à accompagner la transformation de l'offre, tout en garantissant des "amortisseurs" à la convergence, comme promis par la ministre Charlotte Parmentier-Lecocq lors du COSTRAT de juillet 2025.

Bonne nouvelle ? Difficile à dire aujourd'hui, tant l'articulation entre ses deux objectifs est floue. Il faudra attendre le prochain COSTRAT prévu en novembre et les débats parlementaires pour en savoir davantage.

C'est face à ces incertitudes et à la nécessité de sécuriser les structures que l'Uniopss a fait part de ses réserves quant à l'article 36 du PLFSS 2026, en demandant, via une proposition d'amendement, qu'en 2026, année blanche, les établissements puissent avoir connaissance des évolutions de leurs dotations à venir.

Cette proposition de l'Uniopss est soutenue par les députés Karine Lebon et Yannick Monnet qui ont déposé un amendement en ce sens en Commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale.

L'année 2026 sera l'année de parution des décrets réglementaires qui permettront la mise en œuvre de cette réforme. Le réseau Uniopss-Uriopss reste mobilisé et continuera de porter la voix de ses adhérents et des personnes qu'ils accompagnent.

Note d'information du 31/10/2025

Auteur du document : Uniopss

Portée géographique : France entière

Numéro de fiche

113.83 Ko